

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2017

Convocations : Journal Officiel du 22 novembre 2017
Tout ménage du 4 décembre 2017

Présidence : M. C.-André Lehmann
Secrétariat : Mme Florence Marie Gerber

33 citoyen-ne-s présent-e-s

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée ;
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 170'000.— destiné à financer l'étude de la gestion de l'Allaine et de ses affluents, respectivement d'un projet de protection contre les crues, d'un plan d'entretien et d'un plan d'alarme, en partenariat avec les communes de Boncourt et Basse-Allaine et sous réserve de leur acceptation, sous déduction de subventions à recevoir. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds, cas échéant de consolider le crédit nécessaire ;
3. Présentation et approbation de la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier ;
4. Présentation et acceptation de la modification du statut du personnel concernant le taux d'occupation ;
5. Présentation et approbation du budget 2018 :
 - a) fixer la quotité d'impôts et les taxes y relatives
 - b) fixer le prix de vente des terrains à bâtir et donner compétence au Conseil communal pour réaliser les ventes
 - c) accepter le budget 2018
6. Divers

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'assemblée à 20h00.

Deux scrutateurs sont nommés : Mme Anne Forster & M. Pierre Meyer

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 octobre 2017 est lu et approuvé avec décharge et remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter un crédit de Fr. 170'000.— destiné à financer l'étude de la gestion de l'Allaine et de ses affluents, respectivement d'un projet de protection contre les crues, d'un plan d'entretien et d'un plan d'alarme, en partenariat avec les communes de Boncourt et Basse-Allaine et sous réserve de leur acceptation, sous déduction de subventions à recevoir. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds, cas échéant de consolider le crédit nécessaire

Serge Gschwind présente ce point et donne les informations avec les plans qui sont projetés sur écran.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les eaux le 1^{er} février 2016, les communes sont responsables de la gestion des dangers des crues (art. 20). L'Etat élabore les études de base nécessaires à l'évaluation des dangers d'inondation, en particulier la carte des dangers des crues. Les communes de Boncourt, Basse-Allaine et la nôtre ont décidé de collaborer et de se regrouper pour réaliser une étude. Une commission a été créée, elle est composée de huit

personnes soit deux conseillers par village, un ou une secrétaire et un représentant de l'office de l'environnement.

Les objectifs au niveau communal sont les suivants :

- Entretien des cours d'eau et leurs ouvrages
- Remettre en état les ouvrages existants (digues, murs, etc.)
- Améliorer les fonctions naturelles des cours d'eau
- Contenir l'érosion des berges si des biens sont menacés (ligne CFF, route cantonale bâtiments)
- Equiper les communes d'un plan d'alarme et d'intervention

Les déficits de protection connus sur notre territoire concernant les crues :

- Secteur près de l'école en rive gauche (amont du pont)
- Danger moyen (zone bleue sur le plan) pour des crues fréquentes
- Risque de mise en danger des personnes (objets sensibles)

Les dangers dus à l'érosion concernent surtout la digue vers l'école et la mise en danger de la population si celle-ci devait rompre.

Le plan d'alarme et d'intervention communal (PAI) sera établi au niveau communal car chaque commune est responsable de la sécurité de la population sur son territoire. Le but est de mettre en place un système peu coûteux, efficace et adapté aux situations locales. Les acteurs principaux impliqués dans ces moments de crise (pompiers, services communaux, autorités communales, etc.) doivent donc participer directement à la rédaction dudit plan d'intervention. C'est surtout lors de danger d'inondation que ce plan permet de planifier les actions.

Le montant du crédit à voter est de Fr. 170'000.--. Le Canton et la Confédération subventionnent cette étude à raison de 45% soit Fr. 76'500.-- et le Canton ajoute encore un bonus pour regroupement de communes de 10% soit Fr. 17'000.-- soit un total de subventions attendues de Fr. 93'500.--. Solde restant à charge des communes, Fr. 76'500.--. Le coût est réparti entre les trois communes en fonction de la proportion au linéaire de l'Allaine sur son territoire communal. Commune de Boncourt, 26%, Fr. 19'890.--, commune de Basse-Allaine, 50%, Fr. 38'250.-- et Courchavon, 24%, Fr. 18'360.--.

Concernant le financement, la commune prend en charge les interventions nécessaires à la gestion des eaux de surface par le biais d'un fonds. Ce fonds est alimenté par une taxe pour la gestion des eaux de surface. Les propriétaires fonciers situés en zone à bâtir et agricole sont soumis à la taxe, proportionnellement à la valeur officielle. L'Assemblée communale fixe le taux de la taxe lors de l'adoption du budget annuel et fixe le taux de manière à ce que la taxe couvre au minimum les interventions mentionnées dans le plan d'entretien.

Le mandat d'étude sera confié au bureau Biotec.

La commune de Basse-Allaine a accepté ce crédit lors de sa dernière assemblée et la commune de Boncourt votera ce crédit lors d'une assemblée en 2018.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion :

M. Martial Forster demande si tous les propriétaires fonciers seront soumis à cette nouvelle taxe ou juste ceux qui sont en bordure de rivière ? La réponse est tous les propriétaires. Il demande si cette taxe sera annuelle ? oui elle le sera afin de couvrir les frais d'entretien (contrôle érosion, plantes invasives etc.).

M. Germain Meyer demande si la digue de l'école est touchée ? Cette digue est à vérifier et fait partie des secteurs à risques, le danger d'érosion est important.

M. Charles-André Lehmann s'interroge sur les motifs qui ont fait que cette étude n'ait pas été menée sur le plan cantonal par le canton lui-même.

Votation : l'Assemblée accepte à la majorité le crédit de Fr. 170'000.-- destiné à financer l'étude de la gestion de l'Allaine et de ses affluents.

3. Présentation et approbation de la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier

Le Maire présente et explique ce point. Les informations et plans sont projetés sur écran.

La construction des tunnels sur le tracé de l'autoroute A16 (1987-2014) a engendré la nécessité de disposer d'eau pour leur défense incendie.

Les propriétés ont été réparties de la manière suivante : l'A16 reste propriétaire dans les ouvrages spéciaux (tunnels et viaduc), le SIDP devient propriétaire au sud du tunnel de Bure et le SEHA devient propriétaire au nord du tunnel de Bure.

Les exploitants du réseau de l'A16 sont des distributeurs d'eau grossistes responsables de la qualité de l'eau (SIDP exploitant au sud de Montaigne / SEHA exploitant au nord de Montaigne).

La valeur de renouvellement à charge du SIDP est expliquée. Total du patrimoine existant Fr. 920'000.-- et total à investir Fr. 1'080'000.--, soit un total de Fr. 2'000'000.--, charge financière annuelle Fr. 56'710.--.

Les futures charges du SIDP pour exploiter le réseau d'eau sont également expliquées.

Le maintien de la valeur ne représente que 20 % des charges car l'OFROU assure le gros entretien et le renouvellement des principales installations

Les frais d'exploitation représentent donc 80 % des charges pour le SIDP.

La liste des consommations d'eau par village est également affichée, elle a servi de base pour établir le budget.

Les futurs revenus du SIDP pour exploiter le réseau d'eau sont détaillés :

1) Taxe de base des communes membres	1 CHF / habitant / an
24'000 habitants dans le SIDP	24'000 CHF / an
Taxe de base des communes raccordées	1 CHF / habitant / an
13'000 habitants raccordés au réseau A16 :	13'000 CHF / an
2) Taxe de consommation unique	0,80 CHF/m ³
Vente d'eau estimée entre	270'000 et 340'000 m ³ /an
soit entre	215'000 et 270'000.--/an
3) Revenus totaux estimés entre	250'000 et 300'000 CHF/an
Part couverte par la taxe de base	15%
Part couverte par la taxe de consommation	85%

Un fonds cantonal de Fr. 210'000.-- reviendra au SIDP si les Assemblées acceptent cette reprise du réseau d'eau.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion :

M. Pascal Gschwind demande si le m³ d'eau sera plus cher ? Réponse : non c'est le SIDP qui vendra l'eau à ceux qui l'achèteront au prix de Fr. 0.80/m³.

Votation : l'Assemblée accepte à la majorité la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau A16.

4. Présentation et approbation de la modification du statut du personnel concernant le taux d'occupation

Le Maire présente ce point.

Sur les trois dernières années, le total des heures effectuées par la secrétaire équivaut à un taux de travail de 65% sur un horaire hebdomadaire de 42h par semaine. Les heures

supplémentaires 2015 et 2016 ont été réglées puisque le taux d'occupation actuel est de 60%.

Les tâches à exécuter évoluent régulièrement mais ne sont pas simplifiées et sont multiples. Nous avons traité de nombreux dossiers importants mais les affaires courantes sont également conséquentes. Les permis de construire, mouvements de la population, facturation et débiteurs, votations, impôts et diverses statistiques fédérales font partie d'une liste de tâches à faire de manière régulière et sont de plus en plus détaillées. A l'avenir, la mise en place du nouveau modèle comptable appelé MCH2 apportera également une charge supplémentaire (entrée en vigueur prévue en 2019). A ce jour et vu les charges et impératifs fixés par divers intervenants, le travail est souvent fait sous pression et en urgence. En comparant quelques communes du district, il apparaît que le taux de travail de notre secrétaire est en dessous de la moyenne. Le Conseil communal a également besoin de l'appui de l'administration.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'augmenter le taux de travail de la secrétaire, caissière et agente AVS de 10%, soit de 60% à 70%. Cette modification augmente la charge financière de Fr. 11'000.— y compris les charges sociales.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : aucune

Votation : l'Assemblée communal accepte à l'unanimité la modification du statut du personnel concernant le taux d'occupation.

5. Présentation et approbation du budget 2018 :

- a) fixer la quotité d'impôts et les taxes y relatives
- b) fixer le prix de vente des terrains à bâtir et donner compétence au Conseil communal pour réaliser les ventes
- c) accepter le budget 2018

Des exemplaires du budget sont disponibles pour les personnes présentes. La secrétaire lit les totaux et le Maire apporte, rubriques par rubriques, quelques précisions supplémentaires, sur les points sous mentionnés.

Ce budget est lu dans sa globalité. Il est basé et calculé avec l'augmentation du taux de travail de la secrétaire, sur une quotité d'impôts baissée de 1 dixième (1.90 au lieu de 2.0) et une augmentation de la taxe épuration des eaux (Fr. 2.--/m3 au lieu de Fr. 1.50/m3). La liste des taxes est projetée sur écran.

Autorités et administration générale : secrétaire communale : augmentation relative à l'augmentation du taux de travail. Informatique : augmentation pour achat d'un ordinateur portable pour le Maire et remplacement de l'ordinateur de la secrétaire (date de février 2012).

Travaux publics, plans de zones, communications : éclairage public / énergie : augmentation car nouveaux contrats avec les BKW. Entretien des monuments : les contrats seront révisés et des adaptations auront lieu.

Affaires juridiques, Police et affaires militaires et protection civile : pas de commentaire.

Instruction, formation, culture et sport : les charges de l'enseignement sont stables.

Aide sociale et santé publique : l'aide sociale est en constante augmentation.

Economie publique : pas de commentaires.

Finances : intérêts bancaires : augmentation pour les dettes flottantes en raison des travaux de Mormont ; les intérêts des dettes consolidées sont stables car les taux sont fixes.

Amortissements : augmentation prévue des amortissements en anticipation de l'entrée en vigueur des nouvelles directives comptables (MCH2).

Impositions : les montants inscrits tiennent compte de la baisse de la quotité qui sera développée à la fin de cette présentation. La commune possède une bonne assiette fiscale et la situation est stable depuis plusieurs années. En 2018, la commune versera Fr. 35'500.-- au fonds de compensation financière.

Services communaux : le service des déchets est équilibré par le versement du bénéfice prévu sur un fonds. Cimetière : le nivellement et quelques travaux d'aménagements sont prévus. Epuration des eaux : montants inscrits tiennent compte de l'augmentation de Fr. 0.50/m3 présentées ci-dessous. Le service forestier prévoit moins de vente de bois d'industrie et augmentation du bois déchiqueté.

Exploitation forestière : ce service boucle avec une perte de Fr. 2'800.--.

Baisse de la quotité d'impôts

En comparant les rentrées fiscales des 3 dernières années, il apparaît qu'elles sont stables. Durant ces 13 dernières années, la commune a amorti pour environ 2 millions de francs et a investi pour environ 6 millions de francs dont 5 millions sont déjà payés. La dette a baissé de Fr. 320'000.--.

Au vu des comptes présentés les dernières années le Conseil communal propose de baisser la quotité de l'impôt communal de 1 dixième de quotité soit de 2.0 à 1.9.

Augmentation de la taxe épuration des eaux sur la consommation /m3

Comme il est régulièrement expliqué lors des assemblées, cette taxe ne suffit pas à couvrir les charges de ce service, notamment pour le renouvellement des infrastructures. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les eaux, la taxe épuration des eaux devra être ajustée et le Conseil a décidé de procéder par étape, soit une augmentation de Fr. 0.50/m3, soit de Fr. 1.50/m3 à Fr. 2.--/m3.

La liste des taxes est affichée à l'écran. Le prix du m2 de terrain à bâtir est fixé à Fr. 65.--. Annulation des anciens prix indiqués pour les parcelles figurant sur la zone de la première étape.

Les autres taxes ne sont pas modifiées.

Le budget prévoit donc :

Comptes administratifs :	charges	Fr.	1'143'150.--	produits	Fr.	1'202'350.--
Services communaux :	charges	Fr.	305'900.--	produits	Fr.	292'400.--
Total	charges	Fr.	1'449'050.--	produits	Fr.	1'494'750.--

Soit un bénéfice de Fr. 45'700.--

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion :

M. J.-Claude Grillon demande s'il est prévu de faire des travaux au cimetière, serait-il possible de créer des allées et passages ? Réponse : un nivellement est prévu, les personnes concernées recevront un courrier d'information. De même et suite à ce nivellement, quelques aménagements seront exécutés. C'est l'objectif également de ce nivellement et remise en ordre du cimetière.

Mme Collette Salomon demande si les augmentations des taxes discutées sont déjà intégrées dans le budget ? la réponse est oui.

M. Martial Forster demande si l'augmentation de l'écologie de l'école secondaire a été également prise en compte ? la réponse est oui, de même la commune continuera de verser la même participation aux écoles privées.

Il demande également et dans le cadre des travaux de Mormont si quelque chose est prévu pour un éclairage de Noël à Mormont ? Réponse : sujet à revoir dans le futur.

Votation :

Le budget 2018 ainsi que les taxes y relatives sont acceptés à l'unanimité.

6. Divers

Révision du plan d'aménagement local (PAL) : le Maire informe l'Assemblée que suite au dépôt public de cette révision, nous avons reçu plusieurs oppositions qui sont en cours de traitement. Il aurait souhaité pouvoir boucler ce dossier et le soumettre à cette présente assemblée mais le Conseil a décidé de reporter de quelques semaines cette votation.

Travaux de Mormont : les travaux sont en cours et le planning est tenu. Le Maire remercie les habitants pour leur patience et leur compréhension.

Cabine téléphonique Swisscom : Swisscom a supprimé le téléphone situé dans la cabine et a remis cette cabine à la commune qui l'utilisera pour la création d'une « boîte à livres ». Dans quelques semaines elle sera aménagée et il sera possible de venir déposer des livres / magazines et d'en prendre également. Nous espérons que les citoyens respecteront et apprécieront ce nouvel espace de partage.

Bruit : M. Charles-André Lehmann souhaiterait que M. Romain Rérat de Manu Moto aille faire ses tests de motos à la route du Varieu et non sur la route cantonale traversant le village. Un contact sera pris avec M. Rérat.

Aucune demande n'est formulée par les citoyens présents

Avant de conclure cette assemblée, M. Serge Gschwind remercie le Maire sortant avec un chaleureux discours. M. Gérard Meyer a écrit de très belles pages dans l'histoire de la commune. Il n'a pas compté son énergie ni son temps pour les citoyens et les affaires communales. Un présent lui est remis en remerciements de tout son travail.

Un présent est également remis à M. Charles-André Lehmann qui termine également son mandat de Président des assemblées.

Un verre de l'amitié a été préparé pour marquer ces fins de mandats.

M. Charles-André Lehmann remercie les membres du Conseil pour leur travail et pour cette attention. Il les remercie également pour la continuité de leurs mandats.

Le Maire remercie Serge Gschwind pour son touchant hommage. Les membres du Conseil, les présents et quelques anciens présents dans la salle ce soir. Il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec eux car en tout temps, le Conseil a veillé aux intérêts généraux de la commune et n'a jamais travaillé pour ses intérêts privés. Il souhaite une bonne continuité aux membres en place. Il remercie les citoyens du village pour leur ouverture et leur bienveillance. Il remercie également M. Charles-André Lehmann qui l'a accompagné durant le même nombre d'années à la conduite des assemblées. Pour conclure, il remercie la secrétaire avec qui il a partagé de nombreuses heures de travail durant ces 13 années. Ils ont formé une bonne équipe qui a travaillé dans une totale confiance. Il la remercie pour son soutien et son aide.

Le Maire remercie les personnes présentes leur souhaite une bonne soirée et une bonne année 2018.

M. Charles-André Lehmann remercie également les personnes présentes et leur souhaite ses meilleurs vœux pour les Fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h25 et se poursuit par un moment de partage autour d'un petit apéro.

Courchavon, le 3 janvier 2018

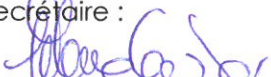
Lu et approuvé lors de l'assemblée communale du : 19 avril 2018

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Président :


Charles-André Lehmann

La Secrétaire :


Florence Marie Gerber


Alexis Chiffet

